

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Roger Golay, Jean-Marie Voumard, Thierry Cerutti, André Python, Henry Rappaz, Mauro Poggia, Christophe Andrié, Dominique Rolle, Guillaume Sauty, Marie-Thérèse Engelberts, Florian Gander, Sandro Pistis, Pascal Spuhler et Eric Stauffer

Date de dépôt : 15 avril 2013

Proposition de résolution

Supprimons les restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine : la gabegie ça suffit !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Fondation Hans-Wilsdorf a gracieusement offert un pont franchissant l'Arve entre la rue Hans-Wilsdorf et la rue de l'Ecole-de-Médecine ;
- que le but de ce pont était de relier deux quartiers, pour la circulation automobile, cycliste et piétonnière ;
- que le pont Hans-Wildorf n'est pas conçu pour la circulation des bus TPG de la nouvelle ligne 27 le plus souvent vides, qui n'arrivent pas à croiser ;
- que la rue de l'Ecole-de-Médecine a été placée en double sens unique, ce qui obstrue la circulation et empêche les habitants du quartier ainsi que les commerçants de se déplacer normalement ;
- que le boulevard Carl-Vogt a été artificiellement rétréci au carrefour de la rue de l'Ecole-de-Médecine, avec une seule voie de circulation, ce qui crée de nombreuses nuisances au carrefour (embouteillages, klaxons, pollution) et empêche des centaines de voitures de sortir normalement d'un grand parking souterrain ;
- que les habitants et les commerçants du quartier voient leurs conditions de vie détériorées ;

- que le Grand Conseil s'est déjà prononcé contre cette restriction de circulation, en classant en juin 2011 la pétition (1725) qui proposait une circulation à double sens unique sur la rue de l'Ecole-de-Médecine ;
- que les médias ont fait part du mécontentement incessant des habitants du quartier et des usagers du pont et du lancement d'une pétition auprès des citoyens de ce quartier ;
- que cette restriction de circulation n'a pour objet que de décourager les automobilistes pour tous les moyens, tombant ainsi dans un intégrisme anti-bagnole ;

invite le Conseil d'Etat

- à rétablir la circulation automobile dans les plus brefs délais, dans les deux sens, à la rue de l'Ecole-de-Médecine ;
- à rétablir la deuxième voie de circulation automobile sur le boulevard Carl-Vogt entre la rue Du Bois-Melly et la rue de l'Ecole-de-Médecine.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

A fin mars, nous avons pu constater que les autorités cantonales et municipales ont mis en œuvre une nouvelle restriction de circulation dans un axe important de Genève, c'est-à-dire reliant le pont Hans-Wilsdorf et l'avenue du Mail.

En effet, il a été instauré un double sens unique sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, obligeant les automobilistes à faire un vrai gymkhana pour rejoindre soit l'avenue du Mail soit le pont Hans-Wilsdorf. Cette situation provoque des embouteillages monstres sur tout le boulevard Carl-Vogt, allant même jusqu'à retenir de manière abusive sur de longues durées les automobilistes qui sortent d'un grand parking souterrain.

Il est évident que cette mesure entraîne des circuits inutiles et fortement polluants pour rejoindre soit l'avenue du Mail, soit le pont, soit le quartier de la Jonction.

Ces mesures de restriction de circulation n'ont pour but que de mener une politique « anti-bagnole » qui ne correspond en aucun point à la complémentarité des modes de transport stipulée dans la constitution genevoise.

N'oublions pas que Genève a pu bénéficier de la générosité de la Fondation Hans-Wilsdorf qui a gracieusement offert ce pont à la collectivité afin de relier deux quartiers de la Ville. La volonté exprimée par le donateur n'est plus respectée, ce qui est absolument indigne des autorités genevoises.

Par conséquent, nous exigeons que la circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine puisse se faire dans les deux sens sur tout le tronçon de cette artère. De plus, il est demandé de rétablir la deuxième voie de circulation au boulevard Carl-Vogt (l'une permettant de rejoindre directement le pont Wilsdorf).

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente résolution.